



Votre parcours

7 VOTRE SORTIE

Préparer ma sortie

La sortie est une décision médicale prise en concertation avec le patient. Elle est anticipée dès la consultation chirurgicale ou médicale.

L'équipe vous accompagne dans l'organisation de votre sortie qu'elle soit à domicile ou dans une structure d'aval adaptée à la suite de votre convalescence.

Le médecin transmettra à votre médecin traitant, ou à l'établissement assurant la suite de votre prise en charge, toutes les informations nécessaires à votre suivi médical.

Le recours à des transports sanitaires (ambulances, VSL, taxis) est soumis à prescription médicale. Il n'est pas systématique et dépend de votre état de santé et situation personnelle.

En cas de sortie contre avis médical, vous devrez signer une décharge dégageant l'établissement de toute responsabilité.



Avant de quitter l'établissement ne pas oublier

De récupérer :

- Mes radiologies, résultats de laboratoire et autres documents médicaux.
- Mon traitement personnel, le cas échéant, auprès de l'équipe soignante.
- Lors de mon passage à l'accueil, les objets que j'aurais pu faire placer au coffre.

De remettre mon questionnaire de sortie dans la boîte aux lettres prévue à cet effet ou de le compléter en ligne.

N'oubliez pas de restituer tout équipement que la Clinique aurait mis à votre disposition.



Sortie administrative

Cette formalité est obligatoire et indispensable pour clôturer votre séjour.

Avant votre départ de la Clinique, dirigez-vous vers l'accueil et indiquez votre présence sur la borne. L'équipe d'accueil vous recevra pour effectuer les dernières formalités de sortie et pour régler les suppléments non pris en charge par votre caisse de Sécurité Sociale et par votre mutuelle.

Il reste à votre charge, le jour de votre sortie :

- La chambre individuelle, en fonction de la prise en charge de votre mutuelle.
- Le forfait journalier (commun à l'ensemble des établissements de santé).
- Le ticket modérateur.
- Les éventuels dépassements d'honoraires.

Les documents justificatifs de votre séjour vous seront remis (bulletin de situation, facture acquittée, etc.)

Les frais de séjour correspondent à l'ensemble des prestations réalisées dont les montants sont fixés par le Ministère de la Santé. L'ensemble des tarifs hospitaliers et des suppléments hôteliers de confort sont affichés à l'accueil. Plus d'informations sur www.ameli.fr

La clinique vous propose également le paiement en ligne sur votre espace patient sécurisé.

De retour à domicile

Respecter les consignes et les prescriptions médicales de votre médecin.

En cas de doute ou de problème, vous pouvez joindre votre praticien aux heures ouvrables, ou à défaut, le service qui vous a pris en charge.